

DÉPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME

ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 18.016

L'An Deux Mille Dix-Huit, le 02 Février, à 18 h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Patrick MARENGO, Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

Le 26 janvier 2018

DATE D'AFFICHAGE

Le 26 janvier 2018

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. Patrick MARENGO, M. Jean-Paul CLECH, Mme Éliane CIRAUD-LANOUE, M. Philippe CAU, Mme Marie-Noëlle PELTIER, Mme Marie-José DAUZIDOU, Mme Dominique BERGEROT, M. Daniel COASSIN, adjoints,

Mme Dominique BARRAUD DUCHÉRON, , Mme Marie-José DOUMECQ, M. Julien DURESSAY, Mme Dominique GACHET, Mme Thérèse GORDON'S, M. Bruno JARROIR, Mme Régine JOLY, M. Gérard JOUY, M. Gilbert LOUX, M. Denis MOALLIC, M. Pierre PAPEIX, Mme Dominique PARSIGNEAU, M. Yannick PAVON, M. Didier QUENTIN, M. Thierry ROGISTER, Mme Eva ROY, Mme Marie-Claire SEURAT, conseillers municipaux

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS : M. Gérard FILOCHE représenté par M. Jean-Paul CLECH
M. Didier BESSON représenté par Mme Marie-José DAUZIDOU
Mme Nelly SERRE représentée par M. Daniel COASSIN

ÉTAIENT ABSENTS-EXCUSÉS : M. René-Luc CHABASSE, Mme Nancy LEFÈBVRE, Mme Alexandra COUDIGNAC, Mme Annie CHABANEAU

Nombre de conseillers en exercice : 32 en raison du décès de M. Alain LARRAIN
Nombre de présents : 25
Nombre de votants : 28

M. Julien DURESSAY a été élu Secrétaire de Séance.

OBJET : CLÔTURE DU BUDGET ANNEXE CAMPING MUNICIPAL

RAPPORTEUR : M. Philippe CAU

VOTE : 3 ABSTENTIONS
UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

Par délibération N°00.035 en date du 30 mars 2000, le Conseil Municipal avait approuvé la création d'un budget annexe dénommé « Camping Municipal ».

Depuis le 30 septembre 2017 et suite au départ en retraite du gestionnaire, le Camping municipal est fermé.

De plus, il est précisé que ce budget est structurellement déficitaire.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de clôturer le budget annexe Camping Municipal et de réintégrer les résultats au budget principal.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ayant entendu l'exposé du Rapporteur,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son Article L 2121-29,
- Vu l'avis de la Commission des Finances,
- Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

- de procéder à la clôture du budget annexe Camping Municipal,
- de transférer au Budget Principal les résultats du Compte Administratif 2017 (après le vote du Compte Administratif et la délibération d'affectation des résultats),
- de réintégrer l'actif et le passif du budget annexe Camping Municipal dans le budget principal ainsi que toute opération restant à effectuer et se rapportant au budget à clôturer,
- de demander au comptable de reprendre les soldes de tous les comptes relatifs à la gestion 2017, au sein du budget principal sur l'exercice 2018.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 06 février 2018

Pour le Maire,
Et par délégation,
Le Premier Adjoint,
Jean-Paul CLECH